

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 février 2014

## FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 248

présenté par  
M. Tardy

-----

**ARTICLE 12**

Compléter l'alinéa 24 par les mots :

« et du numérique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Lors de l'examen en commission, suite à un amendement du groupe écologiste, l'offre de service du conseil en évolution professionnelle a été complétée par la phrase « Cette offre prend notamment en compte l'émergence de nouvelles filières métiers dans le domaine de la transition écologique et énergétique ».

Si l'on commence à lister toutes les nouvelles filières porteuses d'emploi, qui ne se limitent pas à la transition écologique et énergétique, autant citer également les métiers du numérique.

Cela irait par ailleurs dans le sens de l'une des actions-clés recommandées par le Conseil national du numérique dans son rapport « *Citoyens d'une société numérique, Accès, Littératie, Médiations, Pouvoir d'agir : pour une nouvelle politique d'inclusion* », remis en novembre 2013.